



RENTREE SCOLAIRE 2019/2020



INSCRIPTIONS A L'ECOLE MATERNELLE DES ENFANTS NES EN 2016

Les parents des enfants concernés doivent dans un **1^{er} temps**, retirer un certificat d'inscription auprès de la mairie de Pommeuse (**sur présentation d'un justificatif de domicile et du livret de famille**) :

du 21/01 au 02/02 2019.

Le directeur de l'école procédera ensuite à l'admission des élèves uniquement sur rendez-vous et sur présentation des documents suivants :

- le certificat d'inscription délivré par la mairie
- le livret de famille
- un certificat du médecin établissant que les vaccinations obligatoires sont à jour (ou une photocopie des pages vaccinations du carnet de santé)

L'enfant devra être présent le jour de l'admission. Une petite visite de l'école sera effectuée.

Pour prendre rendez-vous ou pour tous renseignements supplémentaires, appeler l'école **au 01 64 04 21 04.**

**Le directeur
Pascal Mouysset**